

- ☒ Conduire une politique de logement social d'intérêt communautaire et œuvrer par des opérations d'intérêt communautaire, dans le domaine du logement des personnes défavorisées

*Sont d'intérêt communautaire la politique de coordination des communes en matière de logement social, en lien avec le Conseil Général, l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, dont les actions phares seront les suivantes :*

- *apport d'une aide forfaitaire par logement de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ou PSLA (Prêt Social Local Accession)*
- *création de logement d'urgence*
- *aide au portage foncier en prenant en charge 70 % de frais restant à la charge des communes du canton de Guichen, dans le cadre du PLH*
- *intégration des principes de développement durable dans la production publique sociale. Ces principes devront suivre au moins un des critères suivants, relevant des normes de Haute Qualité Environnementale : choix intégré des procédés et produits de construction, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, gestion des déchets d'activités, entretien et maintenance, confort acoustique*

*l'observatoire de l'habitat, la mise en place de permanences de conseil aux habitants (consultance architecturale, habitat rural...)*